

2. *de comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2017 sous les rubriques 62.332, 34.332, 08.332, 35.332 et 34.332 pour un montant total de CHF 3'000'000.- ;*
3. *d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 3'000'000.- sans obligation d'utilisation de tout ou partie ;*
4. *de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

6. Propositions du Conseil administratif :

M. FAVRE aimerait savoir à quelle commission il doit présenter le rapport/bilan du sondage qui s'est déroulé cet été, avant l'arrivée des correspondants de nuit, sur le sentiment d'insécurité, comme il l'a demandé lors de la précédente séance plénière.

Le Conseil municipal décide de renvoyer ce dossier aux commissions sociale et prévention, sécurité.

M. COMTE annonce une séance « Toutes commissions réunies » concernant le PSIA en janvier 2018. Il est possible que d'autres communes de la rive droite du lac soient également présentes à cette séance.

M. COMTE annonce une séance du groupe de travail « Place de Carantec », également en janvier 2018.

M. JIMAJA annonce que la commission équipements publics se réunira en janvier 2018. Il demande aussi la réunion de la commission culture, sports, loisirs après le 11 janvier 2018, afin d'étudier entre autres la motion relative à la création d'une radio locale.

7. Grands travaux :

M. COMTE signale la nouvelle fiche « info-mobilité » qui annonce une nouvelle zone de pompage sur du domaine privé en bordure du 32, route de Colovrex. Cela ne devrait pas impacter la route de Colovrex. Cette zone de chantier perdura une dizaine de jours. Quant au pompage, il durera le temps de la construction de la route des Nations. Toutes ces fiches mobilité se trouvent sur le site Internet de la Ville du Grand-Saconnex.

M. PORTIER précise qu'il s'agit du 29, Voie-du-Coin et du 30, route de Colovrex. Il pense que ces fiches devraient être plus précises.

8. Motions :

8.1 Motion orale des Verts :

Pour faire suite à la pétition « Les médecins genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo », le groupe des Verts propose une motion orale, qui demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un bilan des mesures tant d'infrastructure que de promotion en faveur du vélo au quotidien sur les quelques années précédentes.

De même, il demande que les mesures dans ce domaine pour les quelques années suivantes soient énumérées. Par la suite, on pourra voir si cet objet peut être renvoyé dans une commission quelconque pour aller plus loin.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met au vote cette motion, qui est **acceptée par 15 « oui » et 8 abstentions.**

9. Résolutions :

9.1 « Pour empêcher la sous-enchère de la sous-traitance sur les chantiers publics »

M. POMATTO donne lecture de la résolution (*annexe 4*) et de quelques points de l'exposé des motifs. Ce sujet a été abordé il y a pas mal d'années, notamment lors du chantier d'IKEA sur le canton de Vaud ou dernièrement lors de la grève des maçons. La commune va avoir plusieurs chantiers ces prochaines années et il est important que ces questions soient respectées, tant à hauteur de la sous-traitance qu'à hauteur des salaires et des conventions de travail. Le problème vient essentiellement de la libre circulation et de l'absence de contrôles sur les mesures d'accompagnement.

M. POMATTO relève encore que lorsque l'on trouve des situations scandaleuses, cela concerne souvent de grandes entreprises que l'on peut retrouver sur le canton et cela prétérite beaucoup d'entreprises locales et des petites PME qui elles, respectent les normes.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. HULLIGER pense qu'un entrepreneur qui remporte un appel d'offres devrait être tenu d'attester de la fiabilité de ses sous-traitants du début à la fin du contrat. Le groupe UDC estime qu'un entrepreneur devrait être amendé en cas de non-respect des conditions de travail. Les conditions d'attribution des marchés publics doivent être durcies, en obligeant les entreprises à limiter la chaîne de sous-traitants. Certaines entreprises n'ont même plus ou très peu d'employés, abusant au quotidien de ces sous-traitances, l'appât du gain au détriment d'un sérieux travail. Trop d'entreprises aux prix bas décrochent des marchés au-delà de leur capacité, pour ensuite sous-traiter et recourir à une main-d'œuvre temporaire. S'il y a tricherie, chaque échelon supplémentaire contribue à l'opacifier. Les maîtres d'ouvrage sont sous pression pour réduire les dépenses. Les entreprises se soumettent à une spirale de baisses de prix pour rester compétitives. Elles la répercutent sur des sous-traitants qui eux la répercutent sur les salariés.

M. HULLIGER avait déjà signalé quelques précédents au Conseil municipal, notamment qu'il avait surpris des ouvriers dormant dans des camionnettes à plaques étrangères sur le territoire communal, ceci étant le résultat de la sous-enchère et de la libre circulation. Une grande majorité de l'Etat ne respecte pas les décisions du peuple, notamment celle d'un certain mois de février. Il faut protéger au minimum les entreprises locales. Une collectivité publique se doit d'être exemplaire et de se donner les moyens de contrer la sous-traitance et le dumping sur ses chantiers. Il faut rester vigilant. Le groupe UDC soutient cette résolution.